

Spiritains associés

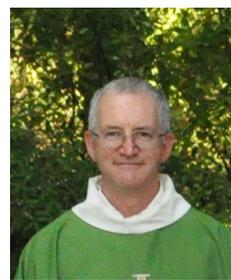


Projet de vie



Chers frères et sœurs,

Plus de vingt ans après sa première édition, voici une 2^{ème} version du Projet de vie des spiritains associés de la Province de France. Les années passées depuis la 1^{ère} ébauche ont permis d'expérimenter cette manière particulière de s'inscrire dans la « famille spiritaine », d'inviter de nouvelles personnes à découvrir cette vocation, d'en diversifier les mises en œuvre concrètes, ce qui ne se limite plus désormais aux seuls horizons de notre Province, mais est devenu un trait majeur de la Congrégation dans sa présence internationale . Peu à peu aussi les spécificités de ce mode de participation au charisme de la Congrégation se précisent avec des axes forts qui demeurent : partage de la spiritualité spiritaine en référence à Claude Poullart des Places, à François Libermann et à une tradition toujours bien vivante, vie de prière et de foi, engagement au service d'une même mission, disponibilité, humilité, soutien mutuel, témoignage, lien avec des communautés spiritaines.



La décision d'ouvrir le chantier d'une relecture et d'une rediscussion du premier Projet de Vie a eu pour but à la fois de se réapproprier son contenu, d'en revoir quelques modalités et de veiller à une certaine actualisation du propos. Avec cette 2^{ème} édition, il ne s'agit donc pas d'une révolution, mais d'une mise à jour. Les inspirations qui relèvent du modèle de la Règle de Vie Spiritaine (RVS) des religieux sont souvent conservées, tant elles expriment quelque chose du charisme propre à la Congrégation et qui fait sens pour les associés. La partie consacrée à la formation se trouve plus développée, marquant une insistance majeure. En effet cette dimension est fondamentale aujourd'hui pour continuer à s'abreuver à la source et être en capacité de répondre aux appels de l'Esprit dans le monde de notre temps.

Espérons que ce texte ne sera pas lettre morte, mais qu'il servira à inspirer, relire, encourager, dynamiser, valoriser la vocation de spiritain associé et qu'ainsi la Bonne Nouvelle de l'amour de Dieu et de son Christ sera annoncée aux pauvres.

*Fait à Paris, le 1^{er} novembre 2020,
fête de tous les saints*

Marc Botzung

Supérieur Provincial, C.S.Sp.

NOTRE VOCATION DE SPIRITAINS ASSOCIES

A la source de notre vie spiritaine, nous recevons la parole de Jésus qu'il prononça à la synagogue de Nazareth : « *L'Esprit du Seigneur est sur moi, parce qu'il m'a consacré par l'onction. Il m'a envoyé porter la Bonne Nouvelle aux pauvres, annoncer aux captifs la délivrance et aux aveugles le retour à la vue, rendre la liberté aux opprimés, proclamer une année de grâce du Seigneur.* » (Lc 4,18-19).

1. Envoyé par le Père et consacré par l'Esprit-Saint, Jésus le Christ est venu sauver tous les hommes. Il poursuit dans le monde cette mission de salut, dont l'Église est le signe et le moyen.

2. Notre baptême nous unit au Christ et nous consacre à sa mission. Nous devenons prêtre, prophète et roi pour célébrer, annoncer et servir.

2.1. Célébrer : toute notre vie, donnée pleinement par amour, tend à devenir eucharistie.

2.2. Annoncer : toute notre vie, animée par le souffle de l'Esprit, est appelée à témoigner de la foi et de la bonne nouvelle, à devenir prophétique et missionnaire.

2.3. Servir : toute notre vie est orientée vers le service des petits, selon le projet de Dieu sur l'homme.

3. Ainsi, appelés à vivre notre baptême, nous découvrons toute la dimension de notre vocation missionnaire, membres du Christ et du peuple de Dieu.

4. Au cœur du peuple de Dieu, parmi d'autres vocations inspirées par l'Esprit Saint, nous, spiritains associés, sommes appelés dans la famille spiritaine pour annoncer la Bonne Nouvelle du Royaume.

DANS LA FAMILLE SPIRITAINE

5. Nous répondons à cet appel en étant engagés comme associés à la Congrégation du Saint-Esprit sous la protection du Cœur Immaculé de Marie.

5.1. Avec toute la famille spiritaine, nous cherchons à vivre les charismes de nos fondateurs, Claude Poullart des Places et François Libermann, et à répondre de manière créative, en fidélité à sa tradition, aux besoins d'évangélisation de notre temps.

5.2. Notre engagement est personnel, que nous soyons célibataire ou en couple. Nos familles sont des lieux privilégiés de soutien et de développement des dons reçus.

NOTRE MISSION DANS L'ÉGLISE

6. L'évangélisation des « pauvres » (cf. Lc 4,18) est notre but. (cf. N.D., XIII, 170).

6.1. Nous allons donc plus spécialement vers ceux qui n'ont pas encore entendu le message évangélique ou qui l'ont à peine entendu, vers ceux dont les besoins sont les plus grands et vers les opprimés. (cf. N.D., II, 241).



6.2. Nous restons attentifs aux pauvretés nouvelles et aux personnes qui nous sollicitent. En cela, nous comptons sur Dieu, cherchant à suivre les voies de la Providence et à ne pas substituer nos propres idées à la volonté de Dieu. (cf. N.D., XII, 199).

6.3. Nous acceptons aussi volontiers des tâches pour lesquelles l'Église et la Congrégation du Saint-Esprit trouvent difficilement des ouvriers.

6.4. Consacrés par l'Esprit Saint, nous aidons chacun à prendre conscience des dons qu'il a reçus pour contribuer à la construction du Royaume de Dieu.

L'ESPRIT APOSTOLIQUE SPIRITAIN

7. Prenant Marie pour modèle, nous vivons notre mission dans la docilité à l'Esprit-Saint.

Cet état habituel de fidélité aux inspirations de l'Esprit - « l'union pratique » dont parle Libermann (cf. N.D., XIII, 699-706) - est la source de notre « zèle apostolique » et nous conduit à la disponibilité et au don total de nous-mêmes.

DEVISE

8. Retenant comme idéal de vie fraternelle et apostolique ce que l'on disait des premières communautés chrétiennes, nous avons pour devise, avec la Congrégation du Saint-Esprit : « Un seul cœur et une seule âme » (cf. Ac 4,32).

NOTRE MISSION

« Comme le Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie. Cela dit, Jésus souffla sur eux et leur dit : Recevez l'Esprit-Saint ». (Jn 20,21-22).

« Vous serez alors mes témoins jusqu'aux confins de la terre » (Ac 1,8).

Le P. Libermann nous appelle à être « les avocats, les soutiens et les défenseurs des faibles et des petits contre tous ceux qui les oppriment. » (Règlements 1849; N.D., X, 517).

DANS LA FORCE DE L'ESPRIT

9. L'Esprit du Christ ressuscité est à l'œuvre dans l'Eglise et dans le monde. Il anime et guide toute vie apostolique.

10. L'Esprit répand en nos cœurs l'amour du Père (cf. Rm 5,5). Il éveille en nous le « zèle apostolique » : celui-ci se manifeste par un grand désir de voir s'établir cet amour chez tous les hommes.

11. L'Esprit nous appelle à une conversion continuelle. Il façonne notre vie personnelle et fraternelle. Il nous fait participer au mystère de mort et de résurrection du Christ. Il nous prépare au don total de nous-mêmes pour le Royaume de Dieu.

12. Nous participons, en Eglise, à la mission du Christ proclamant le salut qui est don de Dieu, libération de tout ce qui opprime l'homme, joie de connaître le Seigneur et d'être connu de Lui, en communion avec Lui et tous les hommes. (cf. Evangelii Nuntiandi 9).

*« Ô divin Esprit,
je veux me tenir devant toi
comme une plume légère,
afin que ton souffle
me porte là où il veut,
et que je ne lui offre jamais
la moindre résistance. »*

François Libermann,
commentaire de St Jean 3,8



NOS ENGAGEMENTS

13. Spiritains associés, nous sommes solidaires de la mission universelle de l'Église, en participant à la mission de la Congrégation du Saint-Esprit.

14. Nous sommes envoyés par la Congrégation dans une œuvre spiritaine (ici ou ailleurs), ou pour un engagement reconnu par la Congrégation. Nous sommes attentifs aux signes des temps là où nous sommes, notamment dans notre famille et notre travail.

ENGAGES AUPRES DES PAUVRES

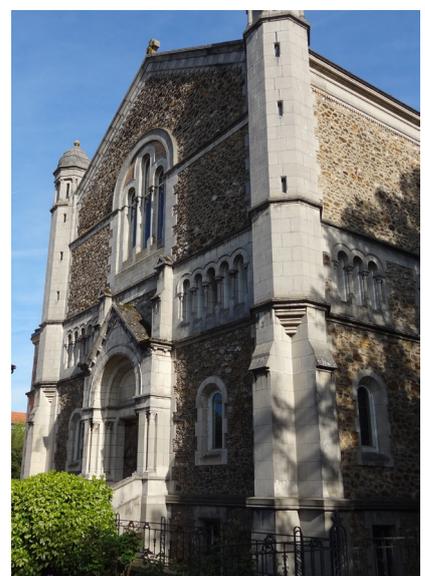
15. Confiants dans la présence et l'action de Dieu auprès des peuples de toutes cultures, nous recevons mission d'aller à la rencontre de tous, plus particulièrement des personnes les plus fragiles, disposés à accueillir l'inattendu. Allant de préférence là où l'Église manque d'ouvriers, nous nous laissons guider par l'Esprit Saint. Nous nous adaptons aux situations et aux personnes rencontrées, convaincus que l'Esprit Saint est déjà présent dans le cœur de ces personnes. Notre façon de vivre et d'agir peut être un puissant témoignage.

16. Nous recevons mission de franchir les frontières qu'elles soient géographiques, sociales ou culturelles, pour être d'abord « Bonne Nouvelle » au cœur du monde. Nous aidons aussi les autres à dépasser de telles frontières et à créer du lien. Partout, nous favorisons la rencontre interculturelle et le dialogue interreligieux.

17. Membres de la famille missionnaire spiritaine, nous sommes tous solidaires de ses projets et priorités. Nous considérons comme partie constitutive de notre mission d'évangélisation :

- 17.1.** la libération intégrale de l'homme,
- 17.2.** l'action pour la justice et pour la paix
- 17.3.** l'action pour la sauvegarde de la Création,
- 17.4.** la participation au développement.

Afin de contribuer de manière efficace à la promotion de la justice, nous nous efforçons d'analyser les situations pour découvrir la relation entre les cas individuels et les causes structurelles.



SOLIDAIRES DANS LA MISSION

- 18.** Avec la Province de France, nous discernons ensemble nos différentes façons de vivre la mission. Nous trouvons des personnes ou lieux ressources pour relire notre mission.
- 19.** Nos missions sont définies en dialogue avec les responsables de la Province. Les conditions de notre collaboration avec la mission de la Province sont établies par une lettre de mission et éventuellement par un contrat.
- 20.** Une qualité fondamentale dans notre vie spiritaine est la disponibilité au service de l'Évangile. Cette disponibilité se vit d'abord dans nos engagements familiaux.
- 21.** Dans un esprit de solidarité et d'unité, nous acceptons de participer volontiers, selon nos dons aux services et fonctions nécessaires à la vie du groupe des spiritains associés et de la Province.
- 22.** Dans l'apostolat qui nous est confié, nous sommes invités, avec audace et humilité, à être des témoins de la Miséricorde de Dieu : bonté, compassion, réconciliation, pardon.



NOTRE VIE FRATERNELLE

« Revêtez des sentiments de tendre compassion, de bienveillance, d'humilité, de douceur, de patience ; supportez-vous les uns les autres et pardonnez-vous mutuellement si l'un a contre l'autre quelque sujet de plainte, le Seigneur vous a pardonné, faites de même à votre tour ; et puis, par-dessus tout la charité en laquelle se noue la perfection » (Col 3, 12-14).

APPELES A LA VIE FRATERNELLE POUR LA VIE APOSTOLIQUE

23. Les spiritains associés de la Province de France font partie de la famille spiritaine. La simplicité et le sens de l'accueil sont deux qualités traditionnelles de notre famille spiritaine.

24. Partant de l'intuition du Père Libermann selon laquelle tout envoyé dans le champ de la mission ne peut pas la vivre seul, tout spiritain associé développera des liens avec les membres de la famille spiritaine les plus proches, que ce soit au niveau régional ou provincial.

24.1. La lettre de mission pourra nommer une communauté de référence pour vivre ces liens.

24.2. Lorsque les spiritains associés se réunissent en communauté, ils peuvent relire leur mission, discerner et prier ensemble.

24.3. Les spiritains associés relisent régulièrement leur lettre de mission, en dialogue avec le Provincial ou avec les accompagnateurs nommés par lui. Ceux-ci auront à cœur de visiter chacun et plus particulièrement les plus isolés pour les aider à faire relecture de leur lettre de mission.

24.4. Selon leur proximité, les spiritains associés s'organiseront pour se donner des temps de rencontre. Ils feront le point en partageant les joies et les difficultés liées à leur mission. Ils aménageront des temps de prière afin que celle-ci nourrisse leur engagement apostolique.

24.5. Les spiritains associés participeront aux événements ou manifestations organisés par les membres de la famille spiritaine les plus proches.

25. Spiritains associés, nous formons un groupe uni par notre vocation commune, le soutien fraternel et la prière.

25.1. Le groupe accompagne tout nouvel associé pour l'aider à vivre sa vocation de spiritain associé et la mission qui lui a été confiée par le Provincial.

25.2. Chacun des spiritains associés participe activement selon les dons qu'il a reçus (cf. 1 Co 12,4-11), à l'organisation, à la vie et à la mission du groupe des associés.

25.3. Les spiritains associés privilégient les rencontres nationales (week-ends, session annuelle) : temps de relecture, de discernement, de formation et de prière.

DANS LA CHARITE SURTOUT

26. Les spiritains associés sont en lien de communion et de solidarité avec la Congrégation.

Chacun de nous se souvient des dernières paroles du Père Libermann :

« Surtout la charité ... la charité surtout...

Charité en Jésus-Christ... charité par Jésus-Christ...

charité au nom de Jésus-Christ ; ferveur... charité ...

union en Jésus-Christ... l'esprit de sacrifice ... »

(N.D. XIII, 659 et 660)

26.1. Les spiritains associés participeront aux temps forts organisés par la province de France (forum spiritain, journées d'amitié, etc.).

26.2. Le groupe des associés est représenté aux Chapitres et Conseils Provinciaux Elargis.

26.3. Avec la communauté spiritaine, nous nous interpellons et restons attentifs au milieu dans lequel nous vivons et tout spécialement les « petits ». (cf. Mt 25,40 - Règlements de 1849, N.D. X, 517).

26.4. En tant que spiritains associés, nous participons pleinement à la vie de l'Eglise locale, avec laquelle nous sommes en communion.

26.5. Cette charité, premier don de l'Esprit, manifeste que le Seigneur nous réunit et nous envoie: *« A ceci tous vous reconnaîtrez pour mes disciples : à cet amour que vous aurez les uns pour les autres. »* (Jn 13, 35).

26.6. Venant de cultures, de continents, de pays et d'horizons divers, nous sommes rassemblés, par l'Esprit de Pentecôte en une grande communauté : la Congrégation. Les diversités culturelles ou autres, sont reçues comme des richesses et notre unité témoigne de la réconciliation dans le Christ.

NOTRE VIE SPIRITUELLE



« Priez sans cesse .
En toute condition,
soyez dans l'action de grâces.
C'est la volonté de Dieu sur vous
dans le Christ Jésus »
(1 Th 5, 17-18).

AU SOUFFLE DE L'ESPRIT

27. « Vous n'avez pas reçu un esprit qui fait de vous des esclaves et vous ramène à la peur ; mais vous avez reçu un esprit qui fait de vous des fils ; et c'est en lui que nous crions « Abba ! », c'est-à-dire : Père ! » (Rm 8, 15).

« C'est l'Esprit du Christ qui vient au secours de notre faiblesse » (Rm 8, 26).
Il nous conduit sur les chemins de la mission et prie au fond de nos cœurs.

Nous sommes vraiment disciples missionnaires dans la mesure où nous sommes totalement abandonnés à Lui dans toute notre vie.

28. Dans la prière, nous nous laissons purifier et transformer par l'Esprit Saint : ses dons et les fruits de sa présence (Gal 5, 22-23) deviennent en nous source d'équilibre humain et spirituel et fécondent toute notre vie.

29. Notre prière et notre activité apostolique sont, de ce fait, étroitement liées et mutuellement complémentaires.

L'union à Dieu dans la prière nous conduit à servir nos frères ; l'activité apostolique, quant à elle, est culte rendu à Dieu dans l'Esprit (Rm 1,9) et approfondissement de notre union à Lui.

30. A la suite de Libermann, nous essayons de vivre la tension entre prière et action, inhérente à toute vie chrétienne, dans l'« union pratique », état habituel de fidélité aux impulsions de l'Esprit Saint. Celle-ci est comme un instinct du cœur chez celui qui a accompli le sacrifice de lui-même afin d'être « libre de s'occuper des autres et les amener à Dieu » (N.D. XIII, 708). Ainsi nos joies, difficultés et souffrances, « les œuvres de notre zèle », nos réussites et même nos échecs, sont vécus dans l'Esprit de Dieu.

AVEC MARIE

31. Dans tous les aspects de notre vie et en particulier dans notre prière, Marie est notre modèle de docilité et de fidélité à toutes les inspirations de l'Esprit Saint. Nous la vénérons et nous la prions afin qu'à son exemple, l'Esprit Saint qui habitait son Cœur Immaculé devienne aussi pour nous la source féconde de notre esprit apostolique.



PRINCIPALES FORMES DE NOTRE PRIERE

Comme tout chrétien, nous portons une attention particulière à :

La Parole de Dieu

32. La lecture régulière de la Parole de Dieu méditée dans la solitude, partagée en famille ou en communauté, est nourriture de notre vie apostolique. Elle nous conduit à accueillir le Christ, lui-même Parole vivante du Père. Grâce à elle, nous apprenons à relire à la lumière de la foi, dans la confiance, les événements de notre vie et ceux du monde.

L'Eucharistie

33. « *Signe d'unité, lien de charité* » (S.C. 47), l'Eucharistie construit notre communion fraternelle dans le Corps du Christ ; en elle est rendu présent le mystère pascal. Nous trouvons donc dans la célébration de l'Eucharistie et la réception du Corps du Christ, lumière et force pour annoncer au monde l'Amour du Christ par sa mort et sa résurrection. Elle est à la fois source et sommet de notre vie spiritaine. Elle nous engage à une solidarité effective avec les pauvres.

L'oraison

34. Jésus se retirait à l'écart pour prier. Consacrer des moments de prière, en union profonde avec Lui, est une nourriture pour notre vie apostolique.

35. Chacun de nous consacre à l'oraison un moment de sa journée.

36. Dans nos maisons, un « coin prière » peut être un lieu privilégié de notre prière.

Conversion et renouveau

37. La fidélité à notre vocation demande une conversion continue au Seigneur et un renouveau dans l'Esprit Saint : deux attitudes fondamentales de notre prière. La vie spirituelle est faite de chutes, relèvements, émerveillements et continuités.

Quotidiennement, nous regardons ce qui a fait notre journée. Nous recevons régulièrement le sacrement de réconciliation dans lequel nous accueillons l'amour miséricordieux du Père, qui nous appelle à nous réconcilier avec Lui, avec l'Eglise, avec nos frères et avec nous-mêmes.

38. Chacun de nous est invité à suivre une retraite annuelle.

39. La prière des heures étant le chant de louange que le Christ lui-même, uni à son Corps, adresse à son Père (S.C.84), les laudes et les vêpres de l'office divin sont une façon privilégiée d'exprimer notre prière.

40. Consacrés au Saint-Esprit et placés sous la protection du Cœur Immaculé de Marie, nous célébrons d'une manière spéciale la fête de la Pentecôte et celle du Cœur Immaculé de Marie.

40.1. Nous exprimons également notre attachement envers l'Esprit Saint et la Vierge Marie, en nous inspirant des prières de l'Eglise et de la tradition spiritaine.

40.2 Nous célébrons si possible en communauté :

La fête de nos saints patrons ;

L'anniversaire de la mort de nos fondateurs :

○ Le 2 octobre pour le P. Poullard des Places

○ Le 2 février pour le P. Libermann

La fête des bienheureux de la Congrégation :

○ Le 28 février pour le P. Brottier

○ Le 09 septembre pour le P. Laval.

*« Je ne fais rien de moi-même;
ce que le Père m'a enseigné
je le dis
et celui qui m'a envoyé
est avec moi »*

(Jn 8,28-29)



NOTRE FORMATION

FORMATION INITIALE

Toute personne qui demande à être spiritain associé suivra un temps de formation approprié de 2 à 3 ans. Appelée « cheminant », elle discernera sur la pertinence de son engagement comme spiritain associé à la Congrégation. De son côté la Province de France s'engage à l'accompagner et à lui donner les moyens de ce discernement.

Contenu

La formation initiale comporte plusieurs aspects.

41. Un approfondissement de la foi chrétienne afin que l'engagement comme spiritain associé s'inscrive dans la suite de l'engagement baptismal. Si la personne n'est pas confirmée, il serait bon qu'elle entreprenne une démarche vers la confirmation.

42. Une initiation à l'histoire de la Congrégation : elle comportera une connaissance de la vie et de l'œuvre des deux fondateurs, Claude François Poullart des Places et François Marie Paul Libermann. Il sera important de montrer l'évolution de la Congrégation depuis l'origine jusqu'à aujourd'hui.

43. Cette initiation à l'histoire aura comme prolongement une présentation de la spiritualité spiritaine et une réflexion sur la théologie de la mission, avec ses différentes composantes : interculturalité, JPIC (Justice, Paix et Intégrité de la Création), dialogue interreligieux, etc.

Moyens

44. Les cheminants suivront des rencontres spécifiques sur ces différents thèmes. Les sessions organisées par la Maison Poullart des Places à Rennes sont particulièrement recommandées.

45. En plus de ces rencontres, les cheminants participeront aux week-ends et à la session d'été où tous les spiritains associés sont invités.

46. Pendant toute la durée de cette initiation, le cheminant sera parrainé par un spiritain associé déjà engagé. La mission de ce parrain est d'être, par des échanges réguliers, à l'écoute des questions du cheminant et d'y apporter réponse, d'aider au discernement sur le sens et les motivations de l'engagement, d'évaluer le cheminement du candidat. Il est souhaitable que le cheminant se fasse accompagner spirituellement.

- 47.** Sans attendre, le cheminant se met en lien avec une communauté spiritaine qu'il rejoindra selon un rythme à définir avec les profès. Il essaiera de la rejoindre pour célébrer les temps forts de la Congrégation.
- 48.** Chaque année, le futur spiritain associé est invité à faire une retraite spirituelle.



FORMATION CONTINUE

Tout engagement suppose une relecture régulière de la part de celui qui l'a pris en même temps qu'une mise à jour de ce qu'il a acquis. Les spiritains associés vérifieront qu'ils ont les moyens d'une croissance humaine et spirituelle pour répondre à la mission qui leur est confiée.

Contenu

- 49.** Les spiritains associés auront à cœur de confronter leur foi avec la réflexion chrétienne. Un certain nombre de débats de société demande que l'on soit suffisamment averti sur les thèmes qui animent la société et l'Église.
- 50.** La Congrégation ne cesse pas de réfléchir sur sa mission et ses engagements. Les spiritains associés chercheront à comprendre les enjeux missionnaires de notre temps, notamment dans des sociétés où la voix de l'Église ne s'entend plus.

51. Régulièrement des documents sont mis à la disposition des communautés chrétiennes pour leur donner des orientations. Les laïcs spiritains associés auront à cœur d'en prendre connaissance et de les étudier afin de dialoguer avec les autres chrétiens, mais aussi avec les autres croyants.

Moyens

52. Plusieurs moyens complémentaires permettent de travailler, personnellement ou avec d'autres, à la nécessaire formation continue :

52.1. Lecture des documents publiés par la Congrégation afin de les discuter lors des rencontres entre spiritains associés.

52.2. Participation aux week-ends des spiritains associés. Lors de ceux-ci on aura à cœur de prévoir un thème qui servira de trame à la rencontre.

52.3. Connaissance des lieux spiritains emblématiques (Rennes, Saverne, Paris).

52.4. Temps de ressourcement : récollections, retraites, forum spiritain.

52.5. Rencontre avec des communautés spiritaines. Chaque spiritain associé est en lien avec une communauté. Il devra voir avec le supérieur de cette communauté comment il pourra la rencontrer et participer avec elle à certains événements : récollections, temps forts, etc.

FORMATION SPÉCIALISÉE

Chaque spiritain associé reçoit une mission en fonction de ses compétences, de son insertion dans la société ou de son travail. Il convient donc que chacun ait les moyens de remplir sa mission pour qu'elle réponde vraiment à ce qu'on attend de lui.

Contenu

53. Le contenu de cette formation dépend de la mission reçue. Il est donc variable selon les lieux d'insertion et les engagements des spiritains associés. Le contenu devra être discuté avec les responsables des services dont ils dépendent.

54. Etant donné l'évolution de la législation ou des techniques de communication, les spiritains associés se mettront à jour de façon à mieux répondre aux exigences de leur mission.

Moyens

55. Les moyens d'une formation spécialisée peuvent être divers : sessions, journées de formation, télé-enseignement, etc. Ils seront à discuter avec les responsables des services.

56. Si la Province de France demande un service particulier, elle s'assurera que le spiritain associé pourra faire la formation adéquate pour assurer ce service. S'il est nécessaire, elle s'engagera financièrement pour l'aider.

STATUT DE MEMBRE ET ORGANISATION

STATUT DE MEMBRE

57. Le premier engagement officiel se fait entre le candidat spiritain associé et la Province, après constitution d'un dossier de catholicité, approbation du groupe des spiritains associés de la Province, à la majorité des deux tiers, envoi d'une lettre de demande au Conseil Provincial et acceptation officielle par le Conseil Provincial.

58. Cet engagement de spiritain associé est précédé d'une participation active du cheminant aux rencontres du groupe durant au moins 36 mois. Durant cette période, il est souhaitable que le cheminant soit en lien avec une communauté spiritaine.

59. Il est demandé d'avoir au moins 21 ans au moment de l'engagement.

60. L'engagement est de 3 ans, renouvelable une fois pour une période de 3 ans et ensuite par période de 6 ans.



61. Le spiritain associé est accepté s'il satisfait aux conditions de la vie stipulées dans le Projet de Vie.

62. L'engagement du mariage a priorité sur le fait d'être spiritain associé. C'est pourquoi il est important que l'époux-se soit totalement consentant-e, approuve et soutienne l'engagement pris par son-sa conjoint-e, et ce, également à chaque renouvellement. Un accord formalisant cette volonté sera fait lors de la cérémonie d'engagement.

Lorsqu'un spiritain associé célibataire se marie, il sera libéré pendant un an de son engagement ; après quoi sa réinsertion sera examinée.



63. Le fait d'être spiritain associé n'implique aucun engagement financier, ni de la Province ni du spiritain associé.

64. On attend des spiritains associés qu'ils vivent en accord avec le Projet de vie. En cas d'absences répétées, de difficultés à remplir ces obligations, l'appartenance au groupe pourra être remise en question par la Province. Une lettre formelle de démission est nécessaire lorsqu'un laïc spiritain associé désire se retirer en cours d'engagement.

64.1. En cas de non renouvellement d'engagement, sur proposition du Conseil des spiritains associés, le Provincial questionne l'intéressé sur son désir de poursuivre ou pas.

65. Après consultation de part et d'autre, un spiritain profès sera désigné par le Conseil Provincial comme assistant pastoral des spiritains associés pour être le garant de leur fidélité spiritaine. Son rôle sera de participer comme membre à part entière du groupe, d'avoir un rôle pratique de conseil, d'assister dans la formation spirituelle.

ORGANISATION

66. Les spiritains associés de la Province de France sont unis par leur vocation commune, le soutien fraternel et la prière.

67. L'engagement des membres associés se fera au cours d'une célébration liturgique, en présence du Provincial ou de son délégué, de représentants du groupe des spiritains associés et de la communauté de référence.

68. Pour chaque spiritain associé, la façon de s'engager pour la mission et dans une communauté spiritaine est définie par une lettre d'engagement et une lettre de mission.

69. L'engagement est passé avec le Provincial et son conseil.

70. Un coordinateur du groupe des spiritains associés est élu pour un mandat de 3 ans, renouvelable une fois, par les membres ayant prononcé leur engagement.

Le coordinateur du groupe :

70.1. représente le groupe des spiritains associés auprès du Conseil Provincial.

70.2. participe au Conseil Provincial Elargi et au Chapitre lorsqu'il y est invité.

70.3. représente les spiritains associés de la Province de France aux réunions et rencontres internationales. Il participe à leur préparation. Il veille à être le porte-parole de l'ensemble des spiritains associés.

71. Il est entouré d'un Conseil composé d'au moins 3 membres, à qui il peut déléguer des responsabilités et des représentations. L'assistant pastoral fait partie, de droit, du Conseil.

Le Conseil :

71.1. a la responsabilité d'organiser les rencontres nationales avec l'assistant pastoral, de trouver des intervenants, des témoins.

71.2. est chargé de la mise en œuvre des orientations et décisions du groupe des spiritains associés, validées par le Provincial.

71.3. a la responsabilité de l'organisation de la formation des spiritains associés déjà engagés et des « cheminants ».

72. Déroulement des élections :

72.1. Les votants sont les spiritains associés présents au moment de l'élection prévue à l'ordre du jour de la rencontre.

72.2. Après un vote exploratoire sur 1 nom, de préférence à bulletin secret, le coordinateur est élu suite à un vote au 2/3 des voix, à défaut à la majorité absolue, à défaut à la majorité simple.

74.3. Pour composer le conseil, on recommence la procédure.



NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

- 6. N.D., XIII, 170 :
- 6.1 N.D., II, 241 :
- 6.2 N.D., XII, 199 :
- 7 N.D., XIII, 699-706 :
- Chap 2 N.D., X, 517 :
- 12 *Evangelii Nuntiandi* 9 : Paul VI, *L'évangélisation dans le monde moderne*, 1975, n° 9
- 26 N.D., XIII, 659,660 :
- 26.3 N.D., X, 517 :
- 30 N.D., XIII, 708 :
- 33 S.C. 47 : Vatican II, *Sacrosanctum Concilium* (Constitution sur la Sainte liturgie), 1963.
- 39 S.C. 84 : Vatican II, *Sacrosanctum Concilium* (Constitution sur la Sainte liturgie), 1963.
- 43 JPIC : *Justice, Paix et Intégrité de la Création*.



« Voilà maintenant votre manière d'agir en général :

Un navire a ses voiles et son gouvernail. Le vent souffle dans la voile et fait marcher le navire vers la direction qu'il doit prendre; et c'est donc par les voiles qu'il marche et qu'il prend une direction générale.

Cependant, cette direction serait trop vague et pourrait parfois égarer le navire. On a donc un gouvernail qui le dirige exactement sur la direction qu'il doit prendre sans s'en écarter du tout.

Votre âme est le navire, le coeur représente la voile, l'Esprit-Saint est le vent, il souffle dans votre volonté et l'âme marche, et elle marche vers le but que Dieu se propose.

Votre esprit est le gouvernail qui doit empêcher que, dans la force et la vivacité du mouvement donné à votre coeur, vous ne sortiez de la ligne directe et déterminée par la divine Bonté.»

N.D., VII, 148.

François Libermann, 1845.



Congrégation du Saint Esprit
30 rue Lhomond
75005 PARIS
01 47 07 49 09
www.spiritains.org

